



## **76<sup>e</sup> Fête fédérale de gymnastique organisée en 2019 à Aarau: congé spécial pour les élèves, apprentis et enseignants souhaitant y participer activement**

### **Considérations du Secrétariat général**

- 1 La Fédération suisse de gymnastique demande, dans une lettre datée du 15 octobre 2018, que les élèves, apprentis et enseignants qui souhaitent participer activement en tant que gymnastes ou juges-arbitres à la prochaine Fête fédérale de gymnastique (prévue à Aarau du 13 au 23 juin 2019) puissent obtenir un congé spécial pour la durée de leur engagement.
- 2 Dans sa déclaration du 28 octobre 2005 intitulée *Education au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école*, la CDIP s'est engagée entre autres à soutenir les activités du quotidien scolaire qui font une large place au mouvement et a souligné aussi l'importance et la nécessité de collaborer avec les partenaires extrascolaires susceptibles de l'aider à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.
- 3 La Fête fédérale de gymnastique est la plus grande manifestation sportive de masse de Suisse et a lieu tous les six ans. Elle devrait réunir en 2019 plus de 70 000 gymnastes et directeurs sportifs, dont de nombreux élèves, apprentis et enseignants en provenance de tous les cantons. Les gymnastes (classés en plusieurs catégories: jeunes, actifs, femmes/hommes, seniors) se préparent pendant des mois en vue de cet événement sportif, tandis que des juges-arbitres sont recrutés pour assurer le bon déroulement des différentes compétitions (épreuves individuelles, jeux, concours de sociétés, compétitions de sport-handicap).
- 4 Etant donné que cette manifestation n'a lieu que tous les six ans et qu'il s'agit d'un événement national donnant la possibilité de mettre en œuvre la déclaration de la CDIP du 28 octobre 2005, il paraît justifié d'accorder un congé spécial aux élèves, apprentis et enseignants qui souhaitent participer activement à la Fête fédérale de gymnastique 2019. Ces congés doivent être octroyés conformément aux bases légales cantonales (législation scolaire, réglementation relative aux conditions d'engagement et de rémunération des enseignants) ou aux contrats d'apprentissage conclus entre apprentis et entreprises formatrices.

### **Décision du Comité**

Il est recommandé aux cantons d'accorder, sur demande, un congé spécial aux élèves, apprentis et enseignants qui souhaitent participer activement en tant que gymnastes ou juges-arbitres à la prochaine Fête fédérale de gymnastique qui aura lieu à Aarau du 13 au 23 juin 2019.

Berne, le 24 janvier 2019

**Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique**

Au nom du Comité:

sig.

Susanne Hardmeier  
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la Conférence
- Fédération suisse de gymnastique

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

420-5 rf/acm